

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner

Par arrêté préfectoral du 5 mai 2021, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de KERANOT en vue du regroupement et de l'extension de son élevage de vaches laitières au lieu-dit Keranot en Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines, du lundi 31 mai 2021 au dimanche 27 juin 2021 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture, par écrit ou par voie électronique (courriel: pref-dcppat@finistere.gouv.fr).

La demande et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications - Publications légales - Consultations du public - Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101-2b (élevages de vaches laitières) fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.